



AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ALGER, ALGERIE.

INSTRUCTIONS EXAMEN MEDICAL POUR VISA D'IMMIGRATION

Les lois d'Immigration des Etats-Unis exigent que toute personne faisant une demande de visa d'immigration passe une visite médicale, afin que son éligibilité à recevoir un tel visa puisse être déterminé. En conséquence, avant de se présenter à l'Ambassade pour l'entrevue finale, les intéressés doivent prendre eux-mêmes toutes dispositions pour passer une visite médicale, celle-ci étant à leurs frais.

Afin que l'examen soit fait d'une manière correcte et uniforme, l'Ambassade a désigné et approuvé les médecins dont les noms suivent:

Dr. Sana Driouche
Al Azhar Clinique
4, Djenane Achabou
Dely-Ibrahim, Alger 16020

Dr. Mohamed Bouzfour
Al Azhar Clinique
4, Djenane Achabou
Dely-Ibrahim, Alger 16020

Pour prendre rendez vous avec les médecins, vous devez contacter la clinique Al Azhar du Dimanche au Jeudi de 9:00 am à 16 :00 pm aux numéros de téléphones suivant :

Tel : 213 (0) 21-919-861
Tel : 213 (0) 21-918-353 / 54 / 55 / 56
Tel : 213 (0) 56- 095-8000 / 7000
Tel : 213 (0) 56-008-7870

L'Ambassade n'acceptera pas de certificats médicaux complétés par des praticiens autres que ceux indiqués ci-dessus. Les immigrants devront donc choisir l'un de ces médecins et prendre toutes dispositions avec lui pour passer la visite médicale prescrite.

Les 4 formulaires de la visite médicale : Form DS-2053, (Medical Examination for Immigrant or Refugee Applicant), Form DS-3024, (Chest X-ray and Classification Worksheet), Form DS-3025, (Vaccination Documentation Worksheet), Form DS-3026, (Medical History and Physical Examination Worksheet) sont disponible chez les médecins désignés

L'immigrant devra également présenter au médecin son passeport pour identification et 2 photographies d'identité et aussi le carnet de vaccination. A la fin de la visite médicale, le praticien placera les formulaires complétés dans l'enveloppe qu'il cachettera, et remettra à l'Ambassade.

Le service consulaire refusera d'accepter les conclusions d'un examen médical si le certificat est complété et signé par un autre médecin que l'un de ceux désignés ci-dessus.

L'examen médical comprendra l'étude de la radiographie des poumons et l'analyse sérologique du sang. Le film de la radiographie dans son enveloppe et l'analyse devant être remis à l'Ambassade en même temps que l'enveloppe cachetée contenant les certificats médicaux complétés.

NOTE: La radiographie des poumons n'est pas requise pour les enfants ayant 14 ans ou moins, l'analyse sérologique ne sera pas requise pour les enfants ayant 14 ans ou moins sauf si le médecin a des raisons de soupçonner que l'enfant soit atteint de tuberculose ou de syphilis.